

**Délégation d'attributions au Maire
Compte-rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 35

LE ONZE MARS DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (à la question n°1), M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ (à la question n°1), Mme GAILLARD (à la question n°1), Mme LEGRAS (à la question n°1), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST.

Absents et excusés : Mme SAINT-PAUL, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme HUREL.

Absents non excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, M. ANCELOT.

Se sont retirés après la question n°1 : M. JACQUELINE, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme LEGRAS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. HAMEL, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LEVEAU, Député Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises, depuis le 29 janvier dernier en vertu de la délégation accordée au Maire et à certains adjoints par délibération du 14 novembre 2002 :

- ↳ Mise à disposition de locaux de la maison des associations - bénéficiaire : lycée maritime Anita Conti de Fécamp - objet : dispense de cours de formation professionnelle - durée : du 23 février au 28 mai 2004.
- ↳ Location de trois boîtes postales pour la mairie de Dieppe, la mairie annexe de Neuville et la Police Municipale - contrat d'abonnement avec la Poste pour l'année 2004.
- ↳ Attributions de logements de fonction enseignant :
 - Ecole Sonia Delaunay - bénéficiaire : M. Benoit PIQUET - durée : du 1^{er} septembre 2003 au 31 janvier 2004 - montant du loyer mensuel : 300 €
 - Ecole Marie Curie - bénéficiaire : Mme Solange TOUSSAINT - occupation à compter du 1^{er} mars 2004 - montant du loyer mensuel 410 €
- ↳ Conventions d'utilisation des locaux dans l'ex CFA Vauban avec les associations :
 - "Mission locale Dieppe Côte d'Albâtre" - montant du loyer mensuel : 296 €
 - "Amis du Foyer d'accueil" - montant du loyer mensuel : 1 560 €
 - "Scouts de France " - occupation à titre gratuit.
 - "Compagnie Jehan Ango" - occupation à titre gratuit.
 - "ESTRAN" - montant du loyer mensuel : 2 016 €
 - "Lire à Voix Haute Normandie" - occupation à titre gratuit.
 - "Club des Sports sous-marins" - occupation à titre gratuit.
- ↳ Convention d'assistance conseil en matière d'analyses financières pour l'année 2004 avec la société Territoires et Conseil - montant de la mission : 22 207 €TTC.
- ↳ Contentieux - affaire Ville de Dieppe c/M. Dominique SAVOYE - 109 quai Henri IV - prise en charge des frais et honoraires d'avocat.
- ↳ Mission d'assistance et de conseil dans la recherche de nouveaux financements - convention avec la société V.T.F - Vérifications et Techniques Financières - montant forfaitaire de la mission : 3 588 €TTC.
- ↳ Dépôt sauvage de déchets - constat d'huissier - prise en charge des frais par la Ville de Dieppe - montant : 126,90 €
- ↳ Convention d'utilisation des terrains et installations du Golf - bénéficiaire : association sportive du Golf - durée : du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2011 - occupation consentie à titre gratuit.
- ↳ Attribution d'un logement de fonction enseignant - Ecole Sonia Delaunay - bénéficiaire : Mme Virginie LETARD - montant du loyer mensuel : 270 €à compter du 1^{er} avril 2004.
- ↳ Opération d'effarouchement des goélands - convention de location de locaux sur l'hippodrome de Dieppe - durée de la location : trois semaines - montant : 2 511,60 €TTC.

↳ Convention de mise à disposition de locaux 3 rue de l'Oranger à Dieppe - bénéficiaire : compagnie Hors de Soi Arcouest - durée : du 1^{er} au 15 mars 2004 - mise à disposition à titre gratuit.

↳ Contentieux - affaire Ville de Dieppe c/ M. Christian CUVILLIEZ - prise en charge des frais et honoraires d'avocat.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 mars 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Attribution d'une subvention à l'association "Les Amis de Mesnières"
suite à la destruction du château par incendie**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 31

LE ONZE MARS DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (à la question n°1), M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ (à la question n°1), Mme GAILLARD (à la question n°1), Mme LEGRAS (à la question n°1), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST.

Absents et excusés : Mme SAINT-PAUL, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme HUREL.

Absents non excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, M. ANCELOT.

Se sont retirés après la question n°1 : M. JACQUELINE, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme LEGRAS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. HAMEL, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que le château de Mesnières en Bray, joyau de l'architecture locale, a subi de considérables dommages suite à un incendie récent dont tous les Hauts-Normands, et au-delà, se sont émus.

L'attachement des habitants de Seine Maritime à cet édifice est constant et très fort.

La commune de Dieppe ne peut rester insensible à cette catastrophe.

C'est pour ces raisons qu'il est proposé au Conseil Municipal :

- d'allouer une subvention d'un montant de 1 500 € à l'association «Les Amis de Mesnières,
- et d'imputer la dépense sur le crédit ouvert au budget fonction 322 - code nature : 657 - 4.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 mars 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Fiscalité locale - vote des taux

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 31*

LE ONZE MARS DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (à la question n°1), M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ (à la question n°1), Mme GAILLARD (à la question n°1), Mme LEGRAS (à la question n°1), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST.

Absents et excusés : Mme SAINT-PAUL, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme HUREL.

Absents non excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, M. ANCELOT.

Se sont retirés après la question n°1 : M. JACQUELINE, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme LEGRAS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. HAMEL, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal de maintenir pour 2004 les taux d'imposition 2003 des trois taxes locales.

L'état fiscal 1259 MI établi par la Direction des Services Fiscaux porte les indications suivantes :

Allocations compensatrices	
Taxe d'habitation	
Personnes de condition modeste	735 419 €
Taxe foncière	
Personnes de condition modeste	168 039 €
Zones franches urbaines, zones urbaines sensibles	422 867 €
Taxe professionnelle :	
Réduction de la fraction imposable des salaires	157 705 €
Abattement général de 16 % des bases	705 576 €
Total	2 189 606 €

Produit fiscal à taux constant :

Les taux de 2003 étant maintenus, le produit attendu est de 15 245 632 €

	Taux	Produit
Taxe d'habitation	17,60	4 764 672 €
Taxe foncière (bâti)	39,90	10 427 466 €
Taxe foncière (non bâti)	44,69	53 494 €
Total		15 245 632 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** les propositions ci-dessus par :

☞ 27 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 4 voix contre (groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 mars 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Intégration du SIG dans le patrimoine de la Ville de Dieppe

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 31

LE ONZE MARS DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (à la question n°1), M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ (à la question n°1), Mme GAILLARD (à la question n°1), Mme LEGRAS (à la question n°1), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST.

Absents et excusés : Mme SAINT-PAUL, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme HUREL.

Absents non excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, M. ANCELOT.

Se sont retirés après la question n°1 : M. JACQUELINE, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme LEGRAS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. HAMEL, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que depuis 1996, la Ville de Dieppe a mis en place un S.I.G (Système d'Information Géographique et d'outils de CAO/DAO).

Les dépenses et recettes ont été budgétées, mandatées, titrées sur les budgets de l'Eau et de l'Assainissement.

Ces acquisitions et subventions ont fait l'objet d'amortissement en application d'une délibération en date du 16 décembre 1996 qui fixait les durées d'amortissement.

Par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2002 modifié, le Préfet de la région de Haute Normandie, Préfet de la Seine Maritime, a créé la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise «Dieppe Maritime» dont les statuts comportent, entre autres compétences optionnelles, l'eau et l'assainissement.

Les éléments constituant le S.I.G ne sont pas transférés à «Dieppe Maritime» et ils doivent être intégrés au patrimoine de la ville de Dieppe.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'intégrer, par opération d'ordre non budgétaire, les éléments constitutifs du S.I.G.

Un tableau figurant en annexe détaille cette immobilisation.

- d'opérer des amortissements annuels sur la valeur résiduelle des acquisitions et subventions.

Les durées d'amortissement de ces valeurs sont celles applicables aux biens de la ville.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 mars 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Sodineuf Habitat Normand - Demande de garantie d'emprunt
Janval - Immeuble Franche Comté - Programme de
réhabilitation de 16 logements**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 31

LE ONZE MARS DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (à la question n°1), M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ (à la question n°1), Mme GAILLARD (à la question n°1), Mme LEGRAS (à la question n°1), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST.

Absents et excusés : Mme SAINT-PAUL, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme HUREL.

Absents non excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, M. ANCELOT.

Se sont retirés après la question n°1 : M. JACQUELINE, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme LEGRAS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. HAMEL, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par courrier en date du 27 janvier 2004, la société Sodineuf Habitat Normand sollicite la garantie à 50 % de la Ville de Dieppe pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 122 000 € destiné à financer les travaux d'amélioration des 16 logements de l'immeuble « Franche Comté » à Dieppe-Janval.

Il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de Dieppe d'adopter la délibération suivante :

VU l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article 2021 du Code Civil,

Article 1 : La Ville de Dieppe accorde sa garantie à Sodineuf Habitat Normand pour le remboursement de la somme de 61 000 €, représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 122 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce Prêt est destiné à financer une opération de réhabilitation de 16 logements (logements locatifs) située Immeuble « Franche Comté » – Janval à Dieppe.

Article 2 : Les caractéristiques du Prêt PALULOS consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Montant122 000 €
- Echéances.....annuelles
- Durée totale du prêt.....15 ans
- Taux d'intérêt actuariel annuel.....3,45 %
- Taux annuel de progressivité.....0 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du Livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux du Livret A applicable est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député-Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur, la Caisse des Dépôts et Consignations, et Sodineuf Habitat Normand et à signer la convention de garantie avec cet organisme définissant exclusivement les rapports entre la Ville de Dieppe et l'emprunteur, Sodineuf Habitat Normand, pendant toute la durée du remboursement du prêt.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 mars 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Sodineuf Habitat Normand - Demande de garantie d'emprunt -
Groupe d'immeubles extension nord - Neuville
Programme de réhabilitation d'une 6^{ème} tranche de 36 logements**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 31

LE ONZE MARS DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (à la question n°1), M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ (à la question n°1), Mme GAILLARD (à la question n°1), Mme LEGRAS (à la question n°1), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST.

Absents et excusés : Mme SAINT-PAUL, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme HUREL.

Absents non excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, M. ANCELOT.

Se sont retirés après la question n°1 : M. JACQUELINE, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme LEGRAS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. HAMEL, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par courrier en date du 27 janvier 2004, la société Sodineuf Habitat Normand sollicite la garantie à 50 % de la Ville de Dieppe pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 280 000 € destiné à financer les travaux d'amélioration d'une 6^{ème} tranche du groupe d'immeubles extension nord à Dieppe - Neuville.

Il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de Dieppe d'adopter la délibération suivante :

VU l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article 2021 du Code Civil,

Article 1 : La Ville de Dieppe accorde sa garantie à Sodineuf Habitat Normand pour le remboursement de la somme de 140 000 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 280 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce Prêt est destiné à financer une opération de réhabilitation de 36 logements (logements locatifs) située Groupe Extension Nord – Neuville à Dieppe.

Article 2 : Les caractéristiques du Prêt « PDRAS » Prêt Renouvellement Urbain P.R.U. (type PALULOS) consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Montant280 000 €
- Echéances.....annuelles
- Durée totale du prêt.....15 ans
- Taux d'intérêt actuariel annuel.....2,50 %
- Taux annuel de progressivité.....0 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du Livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux du Livret A applicable est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député-Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur, la Caisse des Dépôts et Consignations, et Sodineuf Habitat Normand et à signer la convention de garantie avec cet organisme définissant exclusivement les rapports entre la Ville de Dieppe et l'emprunteur, Sodineuf Habitat Normand, pendant toute la durée du remboursement du prêt.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 mars 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive du
Lycée Jehan Ango**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 31

LE ONZE MARS DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (à la question n°1), M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ (à la question n°1), Mme GAILLARD (à la question n°1), Mme LEGRAS (à la question n°1), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST.

Absents et excusés : Mme SAINT-PAUL, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme HUREL.

Absents non excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, M. ANCELOT.

Se sont retirés après la question n°1 : M. JACQUELINE, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme LEGRAS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. HAMEL, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose que les équipes sportives du lycée Jehan Ango ont participé au Championnat de France de Cross U.N.S.S. qui a eu lieu à Rignac près de Rodez, le 25 janvier 2004.

Considérant :

- les frais engagés par l'association sportive pour participer à ce Championnat, soit un montant global de 1 120 €
- les excellentes performances enregistrées par les équipes du lycée Jehan Ango (4^{ème} place en cadettes, et un podium -3^{ème} - en juniors filles),

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'allouer à l'association sportive une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 €
- et d'imputer la dépense sur le crédit ouvert au budget 40 6574 339.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 mars 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Programmation 2004 du Contrat de Ville (1^{ère} phase)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 30

LE ONZE MARS DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (à la question n°1), M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ (à la question n°1), Mme GAILLARD (à la question n°1), Mme LEGRAS (à la question n°1), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST.

Absents et excusés : Mme SAINT-PAUL, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme HUREL.

Absents non excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, M. ANCELOT.

Se sont retirés après la question n°1 : M. JACQUELINE, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme LEGRAS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. HAMEL, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans sa séance du 6 février 2004, le comité de pilotage du Contrat de ville a validé la première tranche de programmation 2004 du Contrat de ville, qui comporte 12 actions relatives à l'accompagnement du projet de renouvellement urbain de Neuville, à l'insertion par l'économique et à l'accompagnement social-citoyenneté des habitants vivant majoritairement dans les quartiers prioritaires de politique de la ville.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le tableau des actions décrites dans les fiches annexes, pour un montant total de 111 197 € en fonctionnement et 5 000 € en investissement, à faire financer à raison de 44 374 € par la ville, 29 320 € par l'Etat et 42 503 € par le Conseil Régional,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les conventions de financement liées à cette programmation,

3°) d'autoriser le paiement des subventions suivantes, à imputer au 824 -6574-378 :

- 4 700 € à la maison des Jeunes / Maison pour Tous de Neuville,
- 6 000 € à Sodineuf Habitat Normand,
- 4 144 € à la Mission Locale Côte d'Albâtre,
- 1 644 € à l'association du Caux-maritime pour l'insertion par l'emploi,
- 4 240 € à la chambre des métiers,
- 11 300 € à Dieppe Informations Services,
- 4 570 € au Centre d'information et de documentation des femmes,
- 5 026 € à Inersanté,
- 2 750 € à Dieppe Scène Nationale.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** les propositions par :

☞ 26 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 4 abstentions (groupe socialiste)

☞ Mme SANNIER ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 mars 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Application de la clause de mieux-disant à l'occasion des marchés publics

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 31

LE ONZE MARS DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (à la question n°1), M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ (à la question n°1), Mme GAILLARD (à la question n°1), Mme LEGRAS (à la question n°1), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST.

Absents et excusés : Mme SAINT-PAUL, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme HUREL.

Absents non excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, M. ANCELOT.

Se sont retirés après la question n°1 : M. JACQUELINE, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme LEGRAS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. HAMEL, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que le 18 Janvier 2002, la Ville de Dieppe a signé en Préfecture de Région la charte relative à la mise en œuvre de la clause de mieux disant social à l'occasion des marchés publics et, notamment, sur les chantiers du bâtiment, de travaux publics et des espaces verts.

Cette charte permet aux maîtres d'ouvrage d'inscrire dans leurs marchés, comme condition d'exécution et conformément au nouveau Code des marchés publics, l'emploi de personnes en difficulté d'insertion professionnelle.

Cette charte était l'aboutissement d'un travail engagé avec les représentations professionnelles du bâtiment, les entreprises d'insertion, l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général, l'association départementale des Maires, l'association régionale des organismes HLM, l'association régionale des Sociétés d'Economie Mixte, ainsi que les sites politiques de la ville.

Le principe s'appuie sur l'intégration, lors de la constitution du cahier des charges de l'appel d'offre, d'un pourcentage de main d'œuvre consacré à l'emploi de personnes en difficulté d'insertion professionnelle.

Il est prévu que les maîtres d'ouvrage comme les entreprises peuvent se faire aider, pour la mise en œuvre de la clause emploi-insertion, par le chargé de mission « Insertion par l'Economique » du contrat de ville.

Deux chantiers sont actuellement en perspective sur Dieppe : la station balnéaire et le grand stade. Il apparaît, dans cette perspective, la possibilité d'appliquer la clause d'insertion.

Ces deux chantiers permettraient d'offrir un nombre important d'heures d'insertion aux jeunes dieppois en difficulté d'insertion professionnelle.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider le principe d'intégrer cette clause d'insertion dans ces deux chantiers cités précédemment et de missionner le chargé de mission « insertion par l'économique » du contrat de ville pour faire partie de l'équipe de rédaction des appels d'offres y afférents.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 mars 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Règlement intérieur des Centres de Loisirs

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 31

LE ONZE MARS DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (à la question n°1), M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ (à la question n°1), Mme GAILLARD (à la question n°1), Mme LEGRAS (à la question n°1), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST.

Absents et excusés : Mme SAINT-PAUL, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme HUREL.

Absents non excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, M. ANCELOT.

Se sont retirés après la question n°1 : M. JACQUELINE, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme LEGRAS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. HAMEL, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que le 26 juin 2003, le Conseil Municipal a décidé de confier la gestion des centres de loisirs de la Ville de Dieppe à l'Institut de Formation d'Animateurs de Collectivités (I. F. A. C.).

Conformément à l'article 15 du contrat d'affermage, le règlement intérieur des centres de loisirs ci-joint doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Considérant le projet soumis, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement des centres de loisirs.

- ☞ Après en avoir délibéré, le règlement intérieur des centres de loisirs est adopté par :
- ☞ 27 voix pour (groupe de la majorité)
- ☞ 4 voix contre (groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 mars 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Opération "Bouge tes 4 saisons" - Vacances de février 2004
Versement de subventions**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 30

LE ONZE MARS DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (à la question n°1), M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ (à la question n°1), Mme GAILLARD (à la question n°1), Mme LEGRAS (à la question n°1), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST.

Absents et excusés : Mme SAINT-PAUL, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme HUREL.

Absents non excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, M. ANCELOT.

Se sont retirés après la question n°1 : M. JACQUELINE, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme LEGRAS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. HAMEL, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que pendant les vacances scolaires de février 2004, la Ville de Dieppe et ses partenaires ont proposé, dans le cadre du dispositif de prévention « Ville, Vie, Vacances », un programme d'activités à destination des jeunes âgés de 11 à 18 ans, et jeunes adultes ; ce programme a pour objectif de permettre aux jeunes les plus en difficulté de bénéficier d'un accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs, et d'une prise en charge éducative pendant les vacances scolaires.

Du 23 février au 7 mars 2004, les animations les suivantes ont été mises en oeuvre :

- sport collectif « Tchoukball » à la Maison des Sports,
- deux stages de basket-ball au gymnase Robert-Vain et à la Maison des Sports, avec l'Amicale Laïque de Neuville-lès-Dieppe,
- une série d'animations : sortie « Docks lazer », ateliers créatifs bandes dessinées, tournoi de billard hollandais, ateliers vidéo et multimédia, handball, atelier cuisine à la Maison des Jeunes-Maison pour Tous de Neuville,
- un stage de danse hip-hop les 5, 6 et 7 mars, à Dieppe Scène Nationale, à l'initiative de l'Ecole Nationale de Musique et de Danse,
- des modules de création de jeux vidéo, de page internet, d'un fanzine, de réalisation d'un film-vidéo, création d'une sculpture collective « le manège », à la Maison des Jeunes et de la culture du Centre,
- un atelier percussions en vue du carnaval des enfants, un atelier fabrication de jeux en bois, une sortie à la patinoire de Rouen, une sortie au cinéma et au moto-cross, avec la Maison Jacques Prévert,
- des animations dans les ateliers multimédia municipaux au service communication, aux pôles de services La Fontaine, Camille-Claudé, le Drakkar et à la Maison de Quartier du Pollet,
- une animation autour de la rédaction du petit journal « Graffiti » et un atelier « animacirque » (jonglerie, diabolo) au Drakkar, à l'initiative du réseau municipal des bibliothèques-ludothèques,
- un atelier « Echecs » à la maison de quartier du Pollet et au pôle de services La Fontaine,
- un programme de sorties au Palais de la Découverte, à la Cité des Sciences, la fête du mardi-gras avec ateliers masques et crêpes, la visite de l'usine Renault-Cléon, avec les pôles de services Camille-Claudé et la Fontaine.

Au regard de ces programmes, outre les dépenses directement imputées au budget de la ville par ses services et les conventions particulières intervenues avec certaines associations, il est proposé au Conseil Municipal de verser les subventions suivantes, à imputer au 824-6574.40-378 « subventions Bouge tes 4 saisons » :

- 1 100 € à la MJC du Centre pour les ateliers de pratique artistique et les animations vidéo,
- 1 164 € à la Maison des Jeunes-Maison pour Tous de Neuville pour les sorties et animations diverses,
- 780 € à la Maison Jacques Prévert pour l'atelier percussions

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** les propositions ci-dessus par :

☞ 26 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 4 abstentions (groupe socialiste)

☞ Mme SANNIER ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 mars 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Bâtiments communaux - Programmation 2004 - Domaine sportif
Domaine scolaire - Hôtel de Ville - Travaux de sécurité
Demandes de subventions**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 31*

LE ONZE MARS DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (à la question n°1), M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ (à la question n°1), Mme GAILLARD (à la question n°1), Mme LEGRAS (à la question n°1), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST.

Absents et excusés : Mme SAINT-PAUL, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme HUREL.

Absents non excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, M. ANCELOT.

Se sont retirés après la question n°1 : M. JACQUELINE, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme LEGRAS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. HAMEL, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre des travaux de mise en sécurité des établissements sportifs, scolaires et bâtiments publics ainsi que de leur rénovation, il est proposé au Conseil Municipal :

1. de retenir les opérations d'investissement suivantes :

Domaine sportif :

Stade Delaune :

- travaux de mise en sécurité et rénovation des vestiaires des terrains de football, travaux de rénovation des vestiaires du gymnase

Gymnase Robert Vain :

- réfection des clôtures périphériques du terrain de football,

Gymnases Léon Rogé et Achille Desjardins :

- travaux de sécurité : réfection de l'éclairage normal et de sécurité,
- travaux de plomberie

Domaine scolaire :

- Ecoles primaires Michelet et Jules Ferry : divers travaux de sécurité liés au passage de la commission de sécurité en 2004
- Ecoles maternelles Boudier, Langevin, Magny, Thomas et Vauquelin : divers travaux de sécurité liés au passage de la commission de sécurité en 2004
- Ecole primaire Desceliers : travaux de réhabilitation des façades, remplacement des menuiseries extérieures, 3^{ème} tranche sur 4
- Ecole primaire Jules Ferry : travaux de modernisation de l'éclairage, de mise en conformité des installations électriques et d'amélioration du confort acoustique des locaux, tranches 1 et 2 sur 3

Hôtel de Ville de Dieppe :

- travaux de mise en sécurité incendie

2. de solliciter l'aide financière auprès du Conseil Général, de l'Etat et des différents organismes concernés pour l'ensemble de ces opérations.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 mars 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Vérification périodique des installations techniques et électriques dans
les bâtiments communaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 31

LE ONZE MARS DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (à la question n°1), M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ (à la question n°1), Mme GAILLARD (à la question n°1), Mme LEGRAS (à la question n°1), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST.

Absents et excusés : Mme SAINT-PAUL, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme HUREL.

Absents non excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, M. ANCELOT.

Se sont retirés après la question n°1 : M. JACQUELINE, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme LEGRAS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. HAMEL, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que par décision de Monsieur le Député Maire de la ville de Dieppe, en date du 18 janvier 2001, un marché a été passé avec l'entreprise A.I.F (devenue depuis NORISKO) pour la vérification périodique des installations techniques et électriques dans les bâtiments communaux.

Ce marché, conclu selon la procédure négociée, est arrivé à échéance le 22 janvier 2004. Il incluait le contrôle:

- D'appareils de levage
- Des ascenseurs
- Des installations "Gaz"
- Des chaufferies
- Des installations "Electricité"
- Des systèmes de sécurité incendie
- Des compresseurs d'air

Un nouveau marché devra être passé afin que ce service perdure.

Ce marché à bons de commande avec minimum et maximum, pourra être conclu pour une période de 1 an renouvelable 3 fois et fera l'objet d'un appel d'offres ouvert.

Le coût global du marché est estimé à 600 000 €HT pour les 4 ans, compte tenu des nouveaux équipements et futurs (Service Propreté Urbaine, Structure Petite Enfance, nouveau stade...)

Il est proposé en conséquence au Conseil Municipal :

- d'adopter le présent D C E,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la mise en place de ce service et à signer le marché à intervenir avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres,
- d'inscrire les dépenses sur les crédits prévus au budget.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 mars 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Mise aux normes du traitement des fumées - Avenant n°4 au marché de travaux du 21 septembre 2000

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 31

LE ONZE MARS DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (à la question n°1), M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ (à la question n°1), Mme GAILLARD (à la question n°1), Mme LEGRAS (à la question n°1), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST.

Absents et excusés : Mme SAINT-PAUL, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme HUREL.

Absents non excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, M. ANCELOT.

Se sont retirés après la question n°1 : M. JACQUELINE, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme LEGRAS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. HAMEL, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que le marché en date du 21 septembre 2000 définit les modalités et la consistance des travaux confiés au Groupement d'Entrepreneurs solidaires INOVA France S.A. et VON ROLL Environnement S.A. par le Maître d'Ouvrage pour la conception et la réalisation de la mise aux normes du traitement des fumées de l'UIOM de DIEPPE pour un montant hors taxes avec options de 3 345 626,32 €

En phase de mise au point du marché, du permis de construire et de la demande d'autorisation d'exploiter, certaines modifications et aménagements au marché de base ont été exigés par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et la Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE). Ces travaux ont fait l'objet d'un avenant n°1 du 05 novembre 2001 portant le marché à la somme totale de 3 509 917,58 €HT.

Un avenant n° 2 en date du 02 janvier 2002 a porté sur la modification des équipements des silos Refiom et Réactifs et de la façade Est, sur la modification de la formule de révision des travaux d'équipements et sur la conversion en Euros de la décomposition du prix global et forfaitaire des travaux. Cet avenant était sans incidence financière sur le montant du marché.

L'avenant n° 3 du 26 août 2002 a porté sur la modification de la cheminée, le remplacement de la prestation "peinture usine existante" par la fourniture d'une licence d'utilisateur "Intouch", par la prise en charge par INOVA de la prestation "contrôle technique" liée à la seconde étude "charpente métallique" et par la prise en compte de prescriptions supplémentaires imposées par l'arrêté Préfectoral. Le montant total du marché s'élève alors à 3 564 369,58 €HT.

L'avenant n° 4, soumis au Conseil, concerne les adaptations qui ont dû être réalisées, pendant la phase de mise au point de l'installation de traitement des fumées, pour permettre le fonctionnement de l'installation dans les conditions de dimensionnement définies dans le marché.

Le présent avenant n° 4 au marché de travaux en date du 21 septembre 2000 a pour objet de prendre en compte les travaux et les prestations supplémentaires qui ont été nécessaires pour répondre à ces exigences et retrouver des caractéristiques des fumées à l'entrée de l'installation de traitement des fumées conformes à celles stipulées dans le marché de réalisation.

1. Caractéristiques des fumées stipulées dans le marché

- La température des fumées avant traitement doit être de l'ordre de 230 °C.
- Le taux nominal d'oxygène est précisé à 16% sur gaz secs.
- Dans le marché, il est décrit que les fours sont régulièrement arrêtés pour être ramonés, mais il n'est pas précisé que de l'air froid doit être pris en compte.
- Les conditions du marché précise que le débit de fumées dans le réacteur doit être au minimum de 36 579 m³/h pour que les fumées soutiennent le lit fluidisé. En-dessous de ce débit minimal, le lit fluidisé ne se situe plus dans la partie supérieure cylindrique du réacteur, mais nettement plus bas, au niveau des buses d'injection d'eau, s'humidifie et forme alors des boulettes qui vont tomber au bas du réacteur.

2. Caractéristiques réelles des fumées

En cas de ramonage :

Chaque four est arrêté pour subir un ramonage tous les 5 à 6 jours. Pendant cette période, l'air froid du four en ramonage se mélange aux fumées du four en fonctionnement. La température en entrée du traitement des fumées peut alors chuter jusqu'à 130°C. Le débit est alors de 22 000 Nm³/h, soit 32 476 m³/h, débit inférieur au débit minimal de 36 579 m³/h précisé dans le marché.

De plus, l'air de ramonage provoque une augmentation du taux d'oxygène qui passe de 13-15% à 17-19%.

Les conséquences de ce fonctionnement sont :

- Chute de température en entrée du traitement des fumées,
- Augmentation artificielle de la concentration de certains polluants,
- Difficulté de respecter les valeurs limites d'émissions des polluants,
- Surconsommation de chaux,
- Pertes fréquentes de résidus au bas du réacteur, avec formation de grosses boulettes humides de REFIOM.

En cas d'arrêt prolongé :

Lorsqu'un four est à l'arrêt pour une longue période pour travaux, ce four peut être isolé complètement. La température avant traitement des fumées reste à 240°C, mais avec un débit de 17 000Nm³/h, soit 31 945 m³/h, inférieur au débit minimal de 36 579 m³/h.

Les conséquences de ce débit de fumées trop bas sont :

- Humidification du lit fluidisé avec formation de boulettes au bas du réacteur, ce qui provoque de nombreuses pannes,
- Colmatage du bas du réacteur nécessitant des arrêts prolongés pour enlever la matière collée sur les parois

3. Travaux nécessaires pour atteindre les conditions du marché

- Installation d'une gaine de recirculation pour obtenir un débit de fumées supérieur ou égal au débit minimal du marché,
- Installation de deux gaines (une sur chaque four) de ramonage pour obtenir une température minimale de fumées supérieure ou égale à la température minimale du marché.

4. Montant de l'avenant

Désignation	Montant en euros HT
1) Gaine de recirculation	
Location d'échafaudages	678
Fabrication et montage de la gaine	8 980
Montage d'échafaudages, isolation de la gaine	7 400
Vanne manuelle	1 135
Actionneur pneumatique	2 470
Câblage et intégration de l'actionneur en supervision	4 250
Frais d'étude : 20%	4 983
2) Gaines de ramonage	
Fourniture et montage de la 1 ^{ère} gaine de ramonage du four 2 vers le four 1,	8 700
Fourniture et montage de la 2 ^{ème} gaine de ramonage du four 1 vers le four 2 (tracé plus compliqué),	10 980
Frais d'études : 20%	3 936
3) Décalage du début de la M.S.I.	
1 chef de mise en route : juin et juillet 2002 = 280 h x 70 €	19 600
Total de l'avenant en euros H.T.	73 112

La prestation du Groupement d'Entrepreneurs solidaires s'entend y compris les frais d'étude, de pilotage/coordination et de contrôle.

5 - Incidence financière de l'avenant

Désignation	en euros
Montant HT du marché initial du 21 septembre 2000	3 296 302,96
Option 1 : Bardage aluminium	30 229,12
Option 3 : Remplacement bardage façade sud et est	19 094,24
Montant HT de l'avenant n°1	164 291,26
Montant HT de l'avenant n° 2	0
Montant HT de l'avenant n° 3	54 452 ,00
Montant HT de l'avenant n° 4	73 112,00
Montant HT du marché et de ses avenants	3 637 481,58
TVA au taux de : 19,6 %	712 946,39
Montant TTC du marché et de ses avenants	4 350 427,96

Les travaux sont réglés suivant les conditions du marché du 21 septembre 2000.

La réalisation des travaux et prestations décrits dans le présent avenant a induit un délai supplémentaire de **66 jours**, lié à la réalisation d'essais et de réglages complémentaires. La période totale de retard prise en compte pour le calcul des pénalités, de 169 jours, est donc ramenée à 103 jours, ce qui correspond à une pénalité applicable de 122 364 €HT.

L'incidence financière de l'avenant n° 4 est donc compensée par les pénalités de retard appliquées à INOVA.

Vu l'avis favorable formulé par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 23 février 2004,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes du présent rapport,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n° 4 à intervenir avec le groupement INOVA France SA / VON ROLL Environnement SA.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 mars 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services**

de la ville de Dieppe

Piscine Iris - Travaux de réhabilitation - Avenants n°1 aux marchés

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 31

LE ONZE MARS DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (à la question n°1), M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ (à la question n°1), Mme GAILLARD (à la question n°1), Mme LEGRAS (à la question n°1), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST.

Absents et excusés : Mme SAINT-PAUL, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme HUREL.

Absents non excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, M. ANCELOT.

Se sont retirés après la question n°1 : M. JACQUELINE, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme LEGRAS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. HAMEL, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que par marchés en date du 3 novembre 2003, la Ville de Dieppe a confié à différentes entreprises les travaux de réhabilitation de la piscine IRIS à Neuville-lès- Dieppe.

Les présents avenants ont pour but de modifier certaines quantités d'œuvre dont le prix unitaire est établi dans le bordereau de prix du marché et, d'autre part, de réaliser divers travaux non prévus initialement mais qui se sont avérés, en cours de chantier, indispensables sur le plan technique. Il s'agit de:

Lot n° 1 « Gros œuvre » : différents travaux de maçonnerie

Lot n° 2 « couverture » : modification de l'écoulement des eaux pluviales

Lot n° 5 « Menuiserie aluminium » : pose de châssis et profilés

Lot n° 6 « Menuiseries extérieures » : pose de faux plafonds et doublages

Lot n° 7 « Carrelage faïence » : remplacement de carrelage et pose de faïence

Lot n° 8 « Travaux de peinture » : suppression de la peinture sur les murs

Lot n° 9 « Chauffage plomberie » : remplacement des réseaux d'évacuation des plages

Lot n° 10 « Traitement des eaux » : remplacement des systèmes d'injection des produits de traitement de l'eau

Lot n° 12 « V.R.D » : modification de l'implantation de la clôture

Montant des avenants

Lots	Marché initial TTC	Avenant TTC	Marché total TTC
1	137 991,79	10 441,86	148 433,65
2	26 189,65	- 365,74	25 823,91
3	40 605,40	/	40 605,40
4	54 573,48	/	54 573,48
5	57 686,67	4 576,52	62 263,19
6	74 011,35	12 393,43	86 404,78
7	43 967,71	36 944,44	80 912,15
8	21 269,19	- 663,54	20 605,65
9	241 592,00	3 304,34	244 896,34
10	105 724,89	7 893,60	113 618,49
11	24 849,51	/	24 849,51
12	54 740,92	-1 722,24	53 018,68
TOTAL	883 202,56	72 802,67	956 005,23

ce qui porte le marché à un total de **956 005,23 €**

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 3 mars 2004,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer les avenants n° 1 avec les entreprises concernées.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 mars 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Château Musée de Dieppe - Tour Saint Rémy
Mise en place d'une couverture provisoire**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 31

LE ONZE MARS DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (à la question n°1), M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ (à la question n°1), Mme GAILLARD (à la question n°1), Mme LEGRAS (à la question n°1), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST.

Absents et excusés : Mme SAINT-PAUL, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme HUREL.

Absents non excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, M. ANCELOT.

Se sont retirés après la question n°1 : M. JACQUELINE, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme LEGRAS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. HAMEL, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que suite à l'explosion du 1^{er} septembre 1944 qui a soufflé la couverture de la Tour Saint Rémy du Château Musée, de nombreux travaux de consolidation ont été menés. Les derniers remontent à 1994.

La chute d'éléments et les pénétrations d'eau montrent que la tour se fragilise.

Afin de préserver les salles voûtées du 3^{ème} niveau, interdire toute pénétration d'eau en tête de maçonnerie et maintenir la hauteur originelle des arases de l'édifice, la mise en place d'une couverture provisoire est envisagée.

Le programme des travaux se divise en deux lots :

Lot « espaces verts »

- Coupe et abattage des arbres et arbustes, débroussaillage de l'ensemble des éléments situés dans la tour, sur l'axe d'arrivée et la terrasse inférieure,
- Traitement au débroussaillant de la surface de la terrasse inférieure

Lot « maçonnerie pierre de taille »

- Mise en étaieement du passage sous voûte et de la tourelle d'escalier,
- Purge de l'ensemble des parements,
- Reprise ponctuelle des maçonneries dégradées,
- Réalisation de semelles pour réception de poutraison au niveau des épaules de maçonnerie du 6^{ème} niveau,
- Mise en œuvre d'une ossature bois devant supporter la couverture,
- Fourniture et pose d'un escalier donnant accès au plancher du niveau 4,
- Mise en œuvre d'une couverture en bac acier,
- Réalisation d'un bardage en clin de bois sur l'élévation ouest et la tourelle d'accès sud-est,
- Récupération et évacuation des eaux pluviales

Le montant des travaux est estimé à 150 000,00 €TTC

Le plan de financement escompté est le suivant :

- Conseil Général 25% du HT soit 31 300 €
- DRAC état 40% du HT soit 50 100 €
- Ville de Dieppe 68 600 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises soumis composé de 2 lots,

- d'autoriser M. le Député-Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces travaux et à signer les marchés à intervenir avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres,
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Général et de la DRAC pour la réalisation de ces travaux.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 mars 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Fourniture de carburants et de fioul domestique pour les
années 2004-2005-2006-2007**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 31

LE ONZE MARS DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (à la question n°1), M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ (à la question n°1), Mme GAILLARD (à la question n°1), Mme LEGRAS (à la question n°1), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST.

Absents et excusés : Mme SAINT-PAUL, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme HUREL.

Absents non excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, M. ANCELOT.

Se sont retirés après la question n°1 : M. JACQUELINE, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme LEGRAS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. HAMEL, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe possède, d'une part, un parc automobile de plus de 150 véhicules qu'il est nécessaire d'alimenter en carburant et, d'autre part, un certain nombre d'engins de chantier, de tondeuses, de moteurs auxiliaires. Elle doit par ailleurs assurer le chauffage du logement de fonction du gardien du cimetière du Pollet, de l'atelier de la maison des sports, et de la forge des services techniques fonctionnant au fioul domestique.

L'analyse des consommations au cours de l'exercice 2003 a permis d'identifier les différents types de carburants, d'en estimer les volumes et leur évolution sur les quatre années du marché. (marché d'une durée de un an reconductible trois fois, article 71 du Code des Marchés Publics)

Dans le cadre d'un marché à bons de commande, il est nécessaire de fixer un minimum et un maximum en valeur ou en quantité, selon l'article 71 du Code des Marchés Publics.

Compte tenu de la volatilité des prix de vente des produits pétroliers les minimum et maximum seront indiqués en volume

Carburant	Minimum en litres	Maximum en litres	Consommation 2003
Super carburant 97	4 000	15 000	5 630
Super SP 98	5 000	20 000	13 445
Super SP 95	7 000	25 000	14 283
Gazole	100 000	300 000	182 864
GPL	1 500	6 000	2 607
TOTAL	117 500	366 000	218 829

Fioul domestique	Minimum en litres	Maximum en litres	Consommation 2003
	3 000	10 000	5 167

A titre d'information, le coût global pour l'exercice budgétaire 2003, s'élevait à 183 700 € TTC, ce qui nous permet de situer le montant du marché sur quatre ans entre 730 000 et 800 000 €TTC.

Ce montant étant supérieur au seuil de 230 000 € HT, la mise en concurrence devra se faire au niveau communautaire.

Ce marché à bons de commande sera composé de 3 lots :

- Lot n° 1 - Fourniture de carburant : prise locale à la pompe
- Lot n° 2 - Fourniture de carburant sur le territoire national
- Lot n° 3 - Fourniture de combustible liquide : fioul domestique

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le dossier de consultation,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour un marché à bons de commande composé de 3 lots, avec mise en concurrence européenne et à signer le marché à intervenir,
- d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget primitif 2004.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 mars 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Aménagement des espaces piétonniers Grande Rue - Travaux supplémentaires - Avenants 1 - Lot 2 - réseaux divers

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 31

LE ONZE MARS DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (à la question n°1), M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ (à la question n°1), Mme GAILLARD (à la question n°1), Mme LEGRAS (à la question n°1), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST.

Absents et excusés : Mme SAINT-PAUL, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme HUREL.

Absents non excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, M. ANCELOT.

Se sont retirés après la question n°1 : M. JACQUELINE, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme LEGRAS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. HAMEL, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que par marché n° 03.235 en date du 28 août 2003, la ville de DIEPPE a confié au groupement d'entreprises Cégélec Sdem / Jean Lefebvre, dans le cadre du réaménagement et de la valorisation des espaces piétonniers et commerçants, la réalisation des réseaux divers pour un montant TTC de 378 719,92. €

Au cours du chantier, divers travaux imprévus ou imprévisibles ont dû être exécutés. Il s'agit de :

Prestations complémentaires à la demande du maître d'ouvrage

- 1 - Extension du réseau de sonorisation
- 2 - Remplacement des armoires de commande illumination rue de Clieu

Prestations complémentaires pour la mise aux normes du marché forain (pose du matériel acquis par la ville par appel d'offres)

- 3 - Pose des fosses des bornes marché et raccordement

Prestations complémentaires (adaptation en cours de chantier selon mise au point)

- 4 - Fourniture et pose de disjoncteurs différentiels en amont des bornes marché, suite à la définition précise des besoins par la maîtrise d'ouvrage
- 5 - Fourniture et pose de câble RETY sur façade

Prestations complémentaires à la demande du maître d'œuvre

- 6 - Reprise de branchements EDF (dont demande EDF pour la création de coupure sur réseau basse tension) rendue nécessaire suite aux relevés précis dans le cadre de l'établissement du plan EXE par l'entreprise ; certains branchements représentant un travail plus important que prévu (percement de murs, câblage plus important)

Montant de l'avenant :

- Prestations complémentaires à la demande du maître d'ouvrage	3 128,00 €HT
- Prestations complémentaires pour la mise aux normes du marché forain	9 522,30 €HT
- Prestations complémentaires pour adaptation en cours de chantier selon mise au point	4 840,00€HT
- Prestations complémentaires à la demande du maître d'œuvre	11 779,20 €HT
- Montant total de l'avenant HT	29 269,50 €
- Montant total de l'avenant TTC	35 006,32 €

Ce qui porte le marché à un total de : **413 726,24 €**

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 3 mars 2004,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer l'avenant n° 1 avec le groupement d'entreprises Cégélec Sdem / J Lefebvre

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 mars 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Cession de terrain rue Montigny

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 31

LE ONZE MARS DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (à la question n°1), M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ (à la question n°1), Mme GAILLARD (à la question n°1), Mme LEGRAS (à la question n°1), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST.

Absents et excusés : Mme SAINT-PAUL, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme HUREL.

Absents non excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, M. ANCELOT.

Se sont retirés après la question n°1 : M. JACQUELINE, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme LEGRAS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. HAMEL, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe est propriétaire d'une parcelle sise rue Montigny et cadastrée section AD n° 14p.

Ce terrain à bâtir, d'une superficie d'environ 593 m², est un terrain vague actuellement utilisé comme parking et partiellement occupé par un bâtiment préfabriqué d'environ 50 m² inutilisé actuellement. Il se situe à proximité du centre-ville mais la voie d'accès est étroite et pentue. Les Services Fiscaux ont estimé la valeur vénale du terrain à 53 370 €

La parcelle présente l'intérêt de pouvoir être rattachée et vendue avec les propriétés sises 5-7-9 rue Montigny, dont le principe de mise en vente a fait l'objet d'une précédente délibération en date du 11 décembre 2003.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- de décider du rattachement du terrain cadastré section AD n° 14p aux propriétés cadastrées section AD n° 9 et 10,
- d'autoriser sa mise en vente au prix minimum estimé par le Service des Domaines.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 mars 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Vente des murs de la boulangerie sise 2, place Arpajou cadastrée
à la section AO n°85**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 31

LE ONZE MARS DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (à la question n°1), M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ (à la question n°1), Mme GAILLARD (à la question n°1), Mme LEGRAS (à la question n°1), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST.

Absents et excusés : Mme SAINT-PAUL, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme HUREL.

Absents non excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, M. ANCELOT.

Se sont retirés après la question n°1 : M. JACQUELINE, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme LEGRAS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. HAMEL, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par acte notarié du 1^{er} juin 1973 , la Ville s'est rendue propriétaire de l'immeuble sis, 2 Place Arpajou au Pollet qu'elle loue dans le cadre d'un bail commercial à Monsieur et Madame Dominique REVELLE pour un loyer annuel de 3 606, 11 €

A l'époque de son acquisition par la Ville, l'immeuble était voué à la démolition afin d'élargir la voie.

Le projet viaire étant désormais abandonné, il n'y a plus de raison au maintien dans le domaine privé municipal de cet immeuble.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'acter le principe de la vente des murs en priorité aux actuels locataires de la Ville ou tout autre personne au cas où ceux-ci se ne porteraient pas acquéreurs.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette vente.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 mars 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Opération Urbaine de Redynamisation du Commerce et de l'Artisanat
Dieppe cœurs de commerces - Validation de la tranche 2
Plan de financement prévisionnel et demandes de subventions**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 31*

LE ONZE MARS DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (à la question n°1), M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ (à la question n°1), Mme GAILLARD (à la question n°1), Mme LEGRAS (à la question n°1), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST.

Absents et excusés : Mme SAINT-PAUL, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme HUREL.

Absents non excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, M. ANCELOT.

Se sont retirés après la question n°1 : M. JACQUELINE, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme LEGRAS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. HAMEL, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibérations en date des 27 janvier et 29 juin 2000, le Conseil Municipal a adopté le programme pluriannuel d'actions et le plan de financement prévisionnel relatifs à l'opération urbaine de redynamisation du commerce et de l'artisanat du centre ville, baptisée « Dieppe, Cœur de commerces ».

Le 1^{er} juillet 2002, une convention de partenariat Fisac a été signée afin de mettre en œuvre la 1^{ère} tranche de l'opération sur les exercices 2001, 2002 et 2003. Cette première tranche est arrivée à échéance le 31 décembre dernier.

Il convient à présent de confirmer la deuxième tranche de l'opération, qui en comporte trois, afin que soient prises en compte nos demandes de subventions.

Le tableau annexé détaille les actions et le plan de financement de cette 2^{ème} tranche prévue de janvier 2004 à décembre 2004. Ces actions, qui apparaissaient déjà dans le programme initial, sont, pour la plupart, la poursuite d'actions de la tranche 1. Il est à noter que d'autres actions pourront venir compléter cette liste, une fois établi le bilan définitif de la tranche 1.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le programme d'actions de la tranche 2, tel que présenté ainsi que le plan de financement prévisionnel correspondant,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à solliciter les subventions et participations diverses pour le financement de cette 2^{ème} tranche et à signer tous les documents permettant la bonne réalisation de la 2^{ème} tranche de l'opération.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 mars 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Usine-relais communale rue Marcel Gamot
Concession à la Société Carbon Décor**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 31

LE ONZE MARS DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (à la question n°1), M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ (à la question n°1), Mme GAILLARD (à la question n°1), Mme LEGRAS (à la question n°1), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST.

Absents et excusés : Mme SAINT-PAUL, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme HUREL.

Absents non excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, M. ANCELOT.

Se sont retirés après la question n°1 : M. JACQUELINE, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme LEGRAS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. HAMEL, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que Monsieur Olivier CARTON, créateur de l'entreprise CARBON-DECOR spécialisée dans le décor et parachèvement verrier, a manifesté son souhait de pouvoir occuper le local de l'Usine relais communale, sise rue Marcel Gamot, devenu vacant suite au départ d'"Euro Channel Logistics".

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la passation d'un contrat de concession avec la Société CARBON-DECOR, nouvellement créée, pour l'occupation de la partie 1 (Rez-de-chaussée droit du bâtiment), dont les principales dispositions seront les suivantes :
 - Durée : 2 ans, non renouvelable, à compter du 1^{er} janvier 2004
 - Surface totale : 567 m² (dont atelier 503 m²)
 - Conditions financières :
 - redevance nette annuelle : 15 000 € payable trimestriellement
 - remboursement de l'impôt foncier afférent au local concédé
- et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer ladite convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 mars 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Dieppe Ville d'Art et d'Histoire - Conférences du dimanche
Rémunération des intervenants extérieurs**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 31

LE ONZE MARS DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (à la question n°1), M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ (à la question n°1), Mme GAILLARD (à la question n°1), Mme LEGRAS (à la question n°1), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST.

Absents et excusés : Mme SAINT-PAUL, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme HUREL.

Absents non excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, M. ANCELOT.

Se sont retirés après la question n°1 : M. JACQUELINE, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme LEGRAS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. HAMEL, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que Dieppe Ville d'Art et d'Histoire a remplacé les conférences des jeudis au profit de trois à quatre conférences par an, données le dimanche pour toucher un public plus large, par des spécialistes dans leur domaine (historiens, architectes...).

Monsieur Lardin - Médiéviste et Maître de Conférence à l'Université de Rouen - a donné une conférence le dimanche 18 janvier à 15h, au Forum de la Médiathèque Jean Renoir, sur « Le hareng à l'époque médiévale » (organisations technique et sociale, commerce, économie...).

Monsieur Bialek, Ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat, Directeur Général honoraire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe, donnera une conférence le dimanche 28 mars, à 15h, au Forum de la Médiathèque Jean Renoir sur « L'évolution du port de Dieppe » (évolutions, mutations du port jusqu'à nos jours, alors que débute l'inventaire du patrimoine industriel portuaire de la ville).

La rémunération des intervenants extérieurs, s'élève à :

- 200 €TTC pour Monsieur Lardin
- 200 €TTC pour Monsieur Bialek

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le paiement des honoraires aux intervenants, à imputer au crédit 95/6218/77.19/3356 du budget Ville.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 mars 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Château Musée de Dieppe - Restauration d'œuvres d'art
Demande de subvention D.R.A.C.**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 31

LE ONZE MARS DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (à la question n°1), M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ (à la question n°1), Mme GAILLARD (à la question n°1), Mme LEGRAS (à la question n°1), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST.

Absents et excusés : Mme SAINT-PAUL, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme HUREL.

Absents non excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, M. ANCELOT.

Se sont retirés après la question n°1 : M. JACQUELINE, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme LEGRAS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. HAMEL, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que Monsieur le Conservateur du Château Musée a entrepris les démarches nécessaires en vue d'engager la restauration des œuvres ci-dessous énumérées :

- 1 portrait de Pierre-Adrien Graillon – anonyme,
- 1 peinture sur toile, scène de moisson à Combes-laVille – Ernest Le Villain,
- 1 peinture « Falaises de Normandie, Varengueville » - René-Paul Bertaux,
- 16 affiches dont le règlement du Musée,
- 9 médaillons en ivoire sculpté et 13 portraits en miniature sur ivoire,
- 1 antependium en perles brodées du 17^{ème} siècle,
- 1 peinture sur toile représentant les armoiries des Augustines de Dieppe.

L'ensemble représentant une dépense globale estimée à 18 156,98 €

L'Etat / Direction Régionale des Affaires Culturelles pouvant subventionner ce type d'action, il est proposé au Conseil Municipal :

1/ de confirmer l'engagement de celle-ci sous réserve de l'accord de la Commission Scientifique actuellement en cours de saisine,

2/ de solliciter l'attribution de la subvention d'Etat correspondante, au taux le plus élevé.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 mars 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Château Musée de Dieppe - Acquisition de dons d'œuvre - Année 2004
Délibération rectificative**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 31

LE ONZE MARS DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (à la question n°1), M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ (à la question n°1), Mme GAILLARD (à la question n°1), Mme LEGRAS (à la question n°1), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST.

Absents et excusés : Mme SAINT-PAUL, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme HUREL.

Absents non excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, M. ANCELOT.

Se sont retirés après la question n°1 : M. JACQUELINE, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme LEGRAS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. HAMEL, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que par délibération du 29 janvier 2004, le Conseil Municipal acceptait les dons de :

- Monsieur Hans-Peter Bühler et de Mme Marion Bühler-Brockhaus (un dessin de Louis Houette - aquarelle sur papier 20,8 x 15 cm - signé et daté de 1919, représentant la tour Saint Rémi et les fossés du Château),
- Mme Sandrine Dethier-Commarmond (une série de 5 photographies 40,5 x 60,5 « Monades de Dieppe » - réalisées en 2000),

et autorisait leur affectation aux collections du Château Musée.

Il s'avère, suite à des vérifications administratives faites auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles que la Commission Scientifique Interrégionale n'a pas encore émis d'avis, contrairement à ce qui avait été auguré initialement.

Aujourd'hui, dans un souci de clarté, il convient donc de préciser que :

- *l'acceptation de ces dons et leur affectation aux collections du Château Musée intervient, sous-réserve de l'accord de la Commission Scientifique qui se réunira prochainement.*

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette modification.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 mars 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Projet d'école 2003-2004 - Ecole élémentaire Desceliers

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 31

LE ONZE MARS DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (à la question n°1), M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ (à la question n°1), Mme GAILLARD (à la question n°1), Mme LEGRAS (à la question n°1), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST.

Absents et excusés : Mme SAINT-PAUL, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme HUREL.

Absents non excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, M. ANCELOT.

Se sont retirés après la question n°1 : M. JACQUELINE, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme LEGRAS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. HAMEL, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre de leur assemblée de classe, les élèves du CM2 étaient appelés à définir des projets pour l'année en cours.

Leur choix s'est porté sur un projet de classe de découverte neige-montagne et les parents d'élèves en ont accepté le principe.

Ainsi, les 24 élèves partiront du 22 au 31 mars 2004 à Molines en Queyras.

Le séjour revient à 10 450 € l'aide de la Ville , attendue à hauteur de 760 € permettrait d'alléger la contribution des familles.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser cette somme à la coopérative de l'école et de prélever celle-ci sur le crédit prévu à cet effet au B.P. 2004 (212 – 6574.8 – 326).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 mars 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Classe de découverte 2003-2004
Demande de subvention au Conseil Général**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 31

LE ONZE MARS DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (à la question n°1), M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ (à la question n°1), Mme GAILLARD (à la question n°1), Mme LEGRAS (à la question n°1), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST.

Absents et excusés : Mme SAINT-PAUL, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme HUREL.

Absents non excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, M. ANCELOT.

Se sont retirés après la question n°1 : M. JACQUELINE, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme LEGRAS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. HAMEL, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre de leur projet d'école, les écoles Desceliers et Paul Langevin organisent une classe de découverte pour laquelle la participation du Conseil Général est recherchée.

Cette aide est sollicitée sur la base des nuitées prévues ainsi :

- Ecole élémentaire Paul Langevin, Directrice : Madame Brigitte BILLOQUET
- Les 54 élèves des classes de CM2,CM1 et CLIS se rendront du 17 au 21 mai 2004 (4 nuitées) à Beauchamps (80) pour un séjour « équitation environnement »

Participation des familles	3 240,00 €
Commune de Dieppe	1 000,00 €
Conseil Général	496,80 €
Coopérative scolaire + actions diverses	5 339,60 €
Total	10 076,40 €

- Ecole élémentaire Desceliers - Directeur : Monsieur Marc GUILBERT
- Les 24 élèves de la classe de CM2 se rendront à Molines en Queyras du 22 au 31 mars 2004 (9 nuitées)

Participation des familles	7 250,00 €
Commune de Dieppe	760,00 €
Conseil Général	496,80 €
Coopérative scolaire+association+divers	1 943,20 €
Total	10 450,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Général et de reverser celle-ci à la coopérative de l'école concernée.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 mars 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Projets d'action éducative - Enseignement secondaire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 31

LE ONZE MARS DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (à la question n°1), M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ (à la question n°1), Mme GAILLARD (à la question n°1), Mme LEGRAS (à la question n°1), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST.

Absents et excusés : Mme SAINT-PAUL, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme HUREL.

Absents non excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, M. ANCELOT.

Se sont retirés après la question n°1 : M. JACQUELINE, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme LEGRAS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. HAMEL, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que comme chaque année, la Ville est sollicitée pour soutenir les actions éducatives conduites dans les établissements du Secondaire :

1 - Collège Albert Camus

32 élèves des 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} de la Section d'Enseignement Général Professionnel Adapté (S..E.G.P.A.) se rendront à Brighton les 5 et 6 mai prochains, dans le cadre d'un échange avec le Collège spécialisé (moderate special needs) d'Upland's School. L'objectif principal de ce séjour est de sensibiliser des élèves en grande difficulté scolaire à l'apprentissage obligatoire de l'anglais ; une correspondance est mise en place grâce à Internet.

Le coût du séjour est de 1 705 € L'aide de la Ville est attendue à hauteur de **200 €**

2 - Lycée Pablo Neruda

24 élèves des classes de D.N.T.S.(Diplôme National de Technologie Spécialisé) se rendront en Angleterre (du 4 au 9 avril 2004) pour y étudier les démarches qualité, sécurité et environnement des entreprises britanniques de la région de Bath qui sont certifiées ISO9000 et 14000.

Le coût du séjour est de 5 634 € La somme de **330 €** permettrait d'alléger la contribution des élèves.

3 - Collège Alexandre Dumas

19 élèves de 5^{ème} se rendront du 13 au 16 avril en Angleterre dans le cadre d'un projet intitulé «sur les traces de Guillaume le Conquérant» «

Le séjour revient à 10 200 € La somme de **400 €** permettrait également d'alléger la contribution des élèves.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder les subventions présentées ci-dessus et d'en prélever la somme totale, soit **930 €** sur le crédit ouvert au B.P. 2004 au compte 22.6574.3269 et de la verser aux établissements concernés.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 mars 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Indemnisation des travaux supplémentaires occasionnés
par les élections**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 31

LE ONZE MARS DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (à la question n°1), M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ (à la question n°1), Mme GAILLARD (à la question n°1), Mme LEGRAS (à la question n°1), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST.

Absents et excusés : Mme SAINT-PAUL, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme HUREL.

Absents non excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, M. ANCELOT.

Se sont retirés après la question n°1 : M. JACQUELINE, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme LEGRAS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. HAMEL, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que les conditions de rémunération des agents qui assurent le secrétariat des bureaux de vote ainsi que les tâches liées aux consultations électorales ont été fixées par une délibération en date du 9 juin 1994.

De nouveaux textes modifiant ces dispositions ont été publiés :

- décret 2002.63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires,
- l'arrêté ministériel du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'Indemnité d'Administration et de Technicité.

C'est pourquoi, il est proposé de modifier la précédente délibération du Conseil Municipal susvisée afin de la mettre en conformité avec la nouvelle réglementation. :

1°) Indemnité Forfaitaire pour Elections

Elle peut être versée à tous les agents de catégorie A et aux agents de catégorie B détenant un indice brut supérieur à 380. Son montant varie selon la nature de l'élection :

- a) Elections présidentielles, législatives, régionales, cantonales, municipales, consultations par voie de référendum, élections des membres de l'assemblée des communautés européennes :

Le coefficient 2 sera appliqué au montant moyen annuel fixé pour l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaire de 2^{ème} catégorie.

Le montant ainsi déterminé servira de base à l'estimation du crédit global.

- b) Autres consultations électorales (sénatoriales, Conseil des Prud'hommes, Chambre d'Agriculture, des Métiers)

Le coefficient 2 sera appliqué au montant moyen annuel fixé pour l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaire de 2^{ème} catégorie.

Le crédit global sera égal à $1/36^{\text{ème}}$ du montant obtenu multiplié par le nombre de bénéficiaires.

2°) L'Indemnité Horaire pour Travaux Electoraux :

Tous les fonctionnaires de catégorie C, ainsi que les fonctionnaires de catégorie B dont la rémunération est au plus égale à celle afférente à l'indice brut 380 et qui sont admis au bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires, perçoivent des indemnités horaires pour les travaux électoraux qu'ils effectuent dès lors que ceux-ci sont réalisés en dehors de leur durée légale de service.

Les indemnités calculées dans les conditions énoncées ci-dessus seront attribuées par l'autorité territoriale en fonction du travail réellement effectué à l'occasion des élections.

Les agents non titulaires de droit public de même niveau exerçant des fonctions de même nature que celles des fonctionnaires pourront en bénéficier.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 mars 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Régime indemnitaire - modifications

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 31

LE ONZE MARS DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (à la question n°1), M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ (à la question n°1), Mme GAILLARD (à la question n°1), Mme LEGRAS (à la question n°1), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST.

Absents et excusés : Mme SAINT-PAUL, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme HUREL.

Absents non excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, M. ANCELOT.

Se sont retirés après la question n°1 : M. JACQUELINE, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme LEGRAS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. HAMEL, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 26 juin 2003, le Conseil Municipal a institué au profit des agents municipaux un régime indemnitaire conforme aux dispositions régies par les textes en vigueur.

De nouveaux décrets modifiant certaines de ces dispositions ont été publiés.

Ainsi, le décret 2003.1013 du 23 octobre 2003 supprime l'enveloppe complémentaire et prévoit l'élargissement du versement de l'Indemnité d'Administration et de Technicité. La nouvelle équivalence de grades avec l'Etat rend désormais éligibles à l'Indemnité d'Administration et de Technicité les agents des cadres d'emplois des agents de maîtrise, agents techniques, agents de salubrité et agents d'entretien. Ces grades ne peuvent plus percevoir la prime de service et de rendement et l'indemnité spécifique de service dont ils bénéficiaient lorsque leurs corps référents étaient ceux du Ministère de l'Equipement. De même, les agents d'entretien et les agents de salubrité ne peuvent plus percevoir la Prime Technique de l'Entretien, des Travaux et de l'Exploitation.

Par ailleurs, l'indemnité des Administrateurs Territoriaux est supprimée. Désormais, les Administrateurs Territoriaux peuvent percevoir le régime indemnitaire des Administrateurs Civils de l'Etat qui se compose d'une prime de rendement et des Indemnités Forfaitaires pour Travaux Supplémentaires des administrations centrales.

Le décret 2003.1012 du 17 octobre 2003 permet désormais aux agents de la filière de la police municipale de bénéficier de l'Indemnité d'Administration et de Technicité, dès lors qu'ils appartiennent à un cadre d'emplois de catégorie C ou que leur indice de rémunération est au plus égal à 380.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal de :

- modifier la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2003 visée ci-dessus, afin de la mettre en conformité avec la nouvelle réglementation,
- de fixer la date d'application de ces nouvelles dispositions au 1^{er} avril 2004.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 mars 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Remise en état de la descente à la mer de la plage de Puys
Demande d'aide financière**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 31

LE ONZE MARS DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (à la question n°1), M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ (à la question n°1), Mme GAILLARD (à la question n°1), Mme LEGRAS (à la question n°1), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST.

Absents et excusés : Mme SAINT-PAUL, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme HUREL.

Absents non excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, M. ANCELOT.

Se sont retirés après la question n°1 : M. JACQUELINE, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme LEGRAS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. HAMEL, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que les récentes intempéries ayant considérablement dégradé la descente à bateaux à la mer de la plage de Puys, les services de la ville ne pourront remettre en état cet ouvrage pour la prochaine saison.

Dans ces conditions des travaux d'urgence de cette descente vont être engagés.

Le coût global des travaux est estimé à 58 683,42 € réparti comme suit :

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Total TTC
Installation de chantier	FT	1,00	500,00	500,00	598,00
Démolition de pavés sur zone de raccordement	M ²	6,40	15,00	96,00	114,82
Forage et scellement de barres HA	U	1 088,00	33,00	35 904,00	42 941,18
Béton B35 pour recharge descente actuelle	M3	272,00	39,00	10 608,00	12 687,17
Armature pour béton armé	Kg	1 088,00	1,80	1 958,40	2 342,25
TOTAL				49 066,40	58 683,42

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour la réalisation de ces travaux.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 mars 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

